

Contexte

La croissance exponentielle du numérique amène son lot de défis, dont les revues, les éditeurs et les congrès prédateurs. Le libre accès (*open access*), essentiel à la science ouverte, contribue sans le vouloir à cette explosion. En effet, certains éditeurs tirent profit du modèle de la voie dorée (*gold route*) et des politiques des organismes subventionnaires (1) : ils incitent des auteurs à publier dans leurs revues, mais leurs processus éditoriaux ne respectent pas les bonnes pratiques habituelles. Le « *publish or perish* » des milieux universitaire et de la recherche ou la méconnaissance leurrent des auteurs (2).

Par le biais de PubMed Central (PMC; voir la note ci-contre) et de Google Scholar (3), des articles de qualité douteuse gagnent du terrain, surtout dans le domaine biomédical ou en lien avec des sujets émergents. Le passage de plusieurs dans PubMed, Web of Science ou Scopus (4–6) rend leur identification de plus en plus complexe. Notons aussi qu'une revue ou un éditeur jugé(e) prédateur(trice) peut s'amender et gagner du galon (7). À l'inverse, une revue bien établie peut être acquise par un éditeur aux pratiques douteuses (8–10). Une revue peut aussi se retrouver à la fois sur une liste noire et une blanche (11).

Il importe d'éviter certains raccourcis malheureux :

- contrer les revues prédatrices ne doit pas se traduire par le rejet du libre accès (12);
- tous les articles publiés dans une revue prédatrice ne sont pas frauduleux ou de piètre qualité (10);
- il ne faut pas associer revues prédatrices avec celles qui proviennent de pays émergents ou en voie de développement.

i Note : la [NIH Public Access Policy](#), lancée aux États-Unis en 2008 par les National Institutes of Health, impose aux chercheurs qu'ils subventionnent l'obligation légale, dans l'année fiscale courante, de soumettre ou d'avoir soumis à PMC de la National Library of Medicine (NLM) une copie numérique de leurs manuscrits révisés par les pairs finaux afin que ceux-ci, une fois acceptés, soient rendus disponibles publiquement au plus 12 mois après la date officielle de publication. Les organismes subventionnaires canadiens et québécois (IRSC 2008, FRQ 2009, CRSNG/CRSH 2015) imposent des politiques similaires (13).

Définition

Le concept couvre plusieurs appellations : revues, éditeurs et congrès prédateurs; *predatory journals*, *publishers* ou *publishing*; *deceptive journals* ou *publishing*; *dark*, *dubious*, *fake*, *fraudulent*, *illegitimate*, *low credibility*, *non-legitimate*, *opportunistic*, *questionable* ou *sham journals*; *journals "operating in bad faith"*, *write-only publishing*, *pseudo-journals*... (14–16) En 2019, chercheurs et bibliothécaires, réunis à Ottawa, proposaient la définition suivante (17) :

Journals et éditeurs prédateurs sont des entités qui donnent la priorité à leur intérêt personnel aux dépens de l'académique et sont caractérisés par des informations fausses ou trompeuses, se détournent des meilleures pratiques éditoriales et de publication, un manque de transparence et/ou l'usage de pratiques de démarchage aveugles et agressives.

Les revues prédatrices et la recherche en santé et services sociaux

Les praticiens et les décideurs recourent aux données probantes. Lorsque des articles contestables s'immiscent dans la recherche, ils menacent l'intégrité des pratiques et des politiques proposées, voire les soins ou la santé publique (2,4,12). Les chercheurs doivent développer des compétences pour détecter les pratiques prédatrices. Des comités se penchent sur l'inclusion d'études tirées de publications douteuses dans une revue systématique; la question fait aussi l'objet d'articles (2,10,23,26–29). Quelques constats sur ces études : absence de la déclaration de conflit d'intérêts ou de l'approbation éthique, durée du suivi et taille des échantillons inadéquates, méthodes d'étude et données de base incomplètes, haut risque de biais, absence d'inscription dans les répertoires d'essais cliniques (26,28), surestimation des effets d'un traitement (2). Autre constat à l'analyse de revues systématiques : les pratiques observées dans la littérature oscillent entre soit classer les revues prédatrices parmi les critères d'exclusion pour ainsi éviter de citer une étude discutable (4), soit inclure les articles issus de telles revues en précisant, dans le protocole de son étude, comment ils seront pris en compte. Cette deuxième position vise à respecter l'un des objectifs d'une revue systématique, c'est-à-dire évaluer de façon critique et normalisée toute la littérature (28).

Identifier des revues ou des éditeurs prédateurs potentiels

Voici certaines des caractéristiques parfois reprochées aux revues et aux éditeurs prédateurs (5,6,10,12,15,16,18–21) :

- le site Web, les articles et les courriels de sollicitation contiennent des erreurs orthographiques et grammaticales;
- le site présente du contenu ou des publicités de nature non universitaire ou non liés au sujet de la revue;
- les images ou les logos sont distorsionnés/flous afin de ressembler à ce qu'ils ne sont pas, leur utilisation n'est pas autorisée;
- la page d'accueil vise les auteurs et vante la grande qualité de la revue (données métriques, indexation dans PubMed ou autre base);
- le visuel du site d'une revue prédatrice et son titre imitent ceux d'une revue légitime (*hijacked journal*);
- le titre de la revue inclut des termes tels que « *World* », « *Global* », « *International* », « *Universal* », « *American* » ou « *European* »;
- la revue est peu connue et n'a publié que peu d'articles, voire aucun;
- l'éditeur en chef mis de l'avant édite de nombreuses revues de plusieurs disciplines différentes;
- les chercheurs cités n'existent pas ou ont été cités à leur insu;
- l'indice Index Copernicus (IC Value) est promu sur le site;
- la revue ne reçoit pas de subventions ou de fonds publics;
- la revue n'est pas liée à une entité crédible (société ou association savante, universitaire ou technique) ou n'en émane pas;
- le site indique que le manuscrit doit être soumis par courriel;
- le processus de gestion des manuscrits n'est pas décrit (contrôle de la qualité, licences, indexation, conservation à long terme);
- l'éditeur tend à solliciter des auteurs de façon répétitive (*spam*) et flagorneuse pour qu'ils envoient des manuscrits ou deviennent réviseurs, membres du comité éditorial ou conférenciers, et ce, sans toujours tenir compte de leur champ d'expertise;
- la revue n'a pas de comité de rédaction formel, ou s'il y en a un, celui-ci est questionnable (même comité pour plus d'une revue, affiliations institutionnelles non précisées ou erronées, expertise non explicitée, diversité géographique des membres limitée);
- une publication rapide est promise (processus de révision par les pairs simplifié, acceptation des manuscrits très rapide);
- il n'y a pas de politiques claires (retrait ou rétraction d'articles, paternité/*authorship* et droit d'auteur/*copyright*, plagiat);
- le taux d'autocitations est élevé;
- les frais de publication sont cachés, exorbitants ou, au contraire, bas (ex. : moins de 150 USD), et ils sont précisés après soumission;
- des revues qui se disent en accès libre retiennent le droit d'auteur de la recherche publiée ou ne le mentionnent pas;
- l'éditeur prétend être dans une ville majeure mais publie ailleurs;
- il est difficile de découvrir qui gère la revue;
- le courriel pour joindre l'éditeur est non professionnel et non affilié à une revue (ex. : @gmail.com ou @yahoo.com).

